



Monsieur le Maire  
Monsieur François ASENSI  
Hôtel-de-Ville  
18, boulevard de l'Hôtel-de-Ville  
93290 TREMBLAY-EN-France

Bobigny, le

Monsieur le Maire,

Nous avons été informés par le syndicat CGT de votre collectivité de votre décision de ne plus subventionner le CASC et d'adhérer au CNAS.

Comme l'ont fait les maires de Pierrefitte et du Blanc Mesnil après les élections municipales de 2014.

Depuis de nombreuses années notre fédération CGT revendique la création des CASC et leur reconnaissance statutaire.

En effet, le CASC est un outil démocratique de proximité.

Il est géré par des représentant-es des salarié-es élu-es par le personnel pour une durée de trois ans.

A contrario en ce qui concerne le CNAS, C'est le Conseil Municipal qui désignera un délégué au CNAS pour vous représenter.

En remettant en cause la présence du CASC dans votre collectivité vous remettez en cause également le vote des salarié-es et leur attachement à cette association, Vous remettez en cause la gestion par les salarié-es des prestations sociales et des activités.

Depuis les lois des 2 et 19 février 2007 relatives à la fonction publique territoriale, l'action sociale est un droit pour tous les agents territoriaux.

Le CASC en plus de l'action sociale (Noel, chèques cadeaux etc ) participe à l'épanouissement des salarié-es par l'organisation de loisirs, sorties culturelle et sportives, aux vacances des salarié-es grâce à l'organisation de ces activités et à la solidarité financière.

Certes le CASC ne peut pas satisfaire l'ensemble des salarié-es avec, la subvention qui lui est attribué par le Conseil Municipal.

Au regard des actions menées par le CASC de votre collectivité, les comptes sont bien gérés.

Ils sont validés chaque année par le Commissaire aux Comptes.

La prise en charge des agents pour les loisirs, la culture, les sports et les vacances est importante compte tenu du budget qui leur alloué et les dépenses faites par le CASC pour l'action sociale.

Si vous souhaitez satisfaire un plus grand nombre de salarié-es, pourquoi ne pas augmenter la subvention du CASC de Tremblay ?

Vous mettez dans votre courrier adressé au personnel, toutes les prestations du CNAS dont une grande partie sont inscrites dans la circulaire B9 n°2128 relative aux prestations interministérielles d'action sociale à réglementation commune du 30 janvier 2007 que vous pouvez appliquer pour les agents de votre collectivité sans passer par le CNAS.

Enfin comme l'écrit le CNAS « Le CNAS est complémentaire d'autres organismes, amicales ou comités locaux ou départementaux d'œuvres sociales (COS). Il permet aux responsables du personnel de renforcer les liens de solidarité ».

Les élu-es du CASC sont des agents de proximité, ils ont aussi un rôle d'écoute et de soutien au personnel.

Ils représentent leur service ou leur cadre d'emploi.

Un délégué désigné par le Conseil Municipal pour représenter toute la collectivité au CNAS sera-t-il porteur des aspirations des salarié-es ou de la municipalité ?

Le CASC de Tremblay est une association qui est également propriétaire de biens immobiliers au service des agents.

Pour pouvoir continuer leur action pour faire partir le personnel dans leur patrimoine, ils ont besoin d'une subvention.

Il y a plus de 50 ans les COS, CASC de notre département ont vu le jour grâce à la volonté des élu-es communistes.

Nous constatons qu'en Ile de France, avec la perte des mairies communistes gérées aujourd'hui par des élu-es socialistes ou de droite, des CASC ont été dissous par ces maires au profit, pour la plupart, d'une adhésion au CNAS. Pourquoi prendre cette orientation pour une ville de gauche ?

Enfin, il est regrettable de priver les agents d'une association de proximité au bénéfice d'une association nationale qui ne pourra pas satisfaire l'ensemble de vos salarié-es, car ils ont leur propre dépense et gestion du personnel alors que vous avez en interne les moyens de répondre aux besoins de vos agents, avec le CASC et votre DRH.

Nous soutiendrons les actions décidées par le syndicat CGT.

Bien-sûr, nous sommes à votre disposition si vous souhaitez rencontrer une délégation de notre CSD.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, en nos sentiments les meilleurs,

Pour le collectif COS/CASC  
Hélène Estrella  
0625748128

Pour la CSD CGT93  
Nathalie Gosselin  
0674016686